



\*\*\* Contenant\*\*\*

GROUPE	28	INSECTICIDE
--------	----	-------------

## Acceleron® I-374 Insecticide pour Traitement des Semences

### SUSPENSION

Acceleron® I-374 Insecticide pour Traitement des Semences est un insecticide systémique pour le traitement des semences, qui protège le maïs et le soja de certains insectes nuisibles.

Destiné aux systèmes commerciaux de traitement des semences (installations et travailleurs effectuant le traitement à l'aide de dispositifs portatifs), en milieu fermé seulement. Le transfert en milieu fermé comprend le mélange, le chargement et l'étalonnage, ainsi que l'équipement de traitement en milieu fermé. Aucun transfert de Acceleron® I-374 Insecticide pour Traitement des Semences à l'air libre n'est permis.

### COMMERCIAL

PRINCIPE ACTIF : Tétraniliprole ..... 480 g/L

Contient du 1,2 benzisothiazolin-3-one à raison de 0,035 %, du 5-chloro-2-méthyle-4-isothiazolin-3-one à raison de 0,0009 % et du 2-méthyle-4-isothiazolin-3-one à raison de 0,0003 % à titre d'agents de conservation.

N° D'HOMOLOGATION 33782 LOI SUR LES PRODUITS ANTIPARASITAIRES

LIRE L'ÉTIQUETTE ET LA BROCHURE CI-JOINTE AVANT UTILISATION

PROTÉGER DU GEL

CONTENU NET : 0,25 à 1 000 L

BAYER CROPSCIENCE INC.  
200-160 Quarry Park Blvd., SE  
Calgary, Alberta T2C 3G3

NUMÉRO DE TÉLÉPHONE D'URGENCE (24 HEURES) : 1 800 334-7577

RENSEIGNEMENTS AUX PRODUCTEURS : 1 888 283-6847

RESTRICTIONS D'EMPLOI SPÉCIALES : Ce produit ne contient aucun colorant. Les semences traitées avec Acceleron® I-374 Insecticide pour Traitement des Semences doivent être visiblement colorées. La réglementation relative à la coloration des semences traitées qui s'applique en vertu de la *Loi sur les semences* doit être suivie à la lettre lorsqu'on utilise ce produit.

Acceleron® I-374 Insecticide pour Traitement des Semences est un insecticide pour le traitement des semences, qui protège certaines cultures des insectes broyeurs indiqués, par contact et par activité systémique. Une couverture complète des semences est nécessaire pour assurer la protection maximale des semences. Lorsque des échelles de doses sont indiquées, utiliser la dose la plus élevée lorsqu'on prévoit un degré d'infestation élevé des insectes.

AVIS À L'UTILISATEUR : Ce produit antiparasitaire doit être employé strictement selon le mode d'emploi qui figure sur la présente étiquette. L'emploi non conforme à ce mode d'emploi constitue une infraction à la *Loi sur les produits antiparasitaires*.

#### PRÉCAUTIONS :

GARDER HORS DE LA PORTÉE DES ENFANTS.

Pour manipuler Acceleron® I-374 Insecticide pour Traitement des Semences ou les semences traitées avec Acceleron® I-374 Insecticide pour Traitement des Semences, travailler dans un endroit bien ventilé. Les préposés au traitement, à l'application, à l'ensachage, à la couture et à l'empilage des sacs et au chariot élévateur doivent porter une chemise à manches longues, un pantalon long, des gants résistant aux produits chimiques, des chaussures et des chaussettes. Les préposés au nettoyage ou aux réparations doivent porter une combinaison par-dessus une chemise à manches longues et un pantalon long, des gants résistant aux produits chimiques, des chaussures et des chaussettes.

Pratiquer une bonne hygiène personnelle, se laver les mains ou toute autre partie exposée de la peau avant de manger, de boire ou de fumer. Aucun aliment, boisson ou produit du tabac ne doit se trouver sur les lieux d'entreposage ou d'utilisation du produit.

Si vous prévoyez utiliser le produit antiparasitaire sur une denrée pouvant être exportée et si vous avez besoin de renseignements sur les Limites maximales de résidus pour un pays importateur, adressez-vous à Bayer CropScience Canada inc. au 1 888 283-6847 ou sur [www.cropscience.bayer.ca](http://www.cropscience.bayer.ca).

#### PREMIERS SOINS :

Emporter le contenant, l'étiquette ou prendre note du nom du produit et de son numéro d'homologation lorsqu'on cherche à obtenir une aide médicale.	
En cas d'ingestion	Appeler un centre antipoison ou un médecin immédiatement pour obtenir des conseils sur le traitement. Faire boire un verre d'eau à petites gorgées si la personne empoisonnée est capable d'avaler. Ne pas faire vomir à moins d'avoir reçu le conseil de procéder ainsi par le centre antipoison ou le médecin. Ne rien administrer par la bouche à une personne inconsciente.
En cas de contact avec la peau ou	Enlever tous les vêtements contaminés. Rincer immédiatement la peau à grande eau pendant 15 à 20 minutes. Appeler un centre antipoison ou un médecin immédiatement pour

les vêtements	obtenir des conseils sur le traitement.
En cas d'inhalation	Déplacer la personne vers une source d'air frais. Si la personne ne respire pas, appeler le 911 ou une ambulance, puis pratiquer la respiration artificielle, de préférence le bouche-à-bouche, si possible. Appeler un centre antipoison ou un médecin immédiatement pour obtenir des conseils sur le traitement.
En cas de contact avec les yeux	Garder les paupières écartées et rincer doucement et lentement avec de l'eau pendant 15 à 20 minutes. Le cas échéant, retirer les lentilles cornéennes au bout de 5 minutes et continuer de rincer l'œil. Appeler un centre antipoison ou un médecin immédiatement pour obtenir des conseils sur le traitement.

#### RENSEIGNEMENTS TOXICOLOGIQUES :

Traiter selon les symptômes.

#### MISES EN GARDE ENVIRONNEMENTALES :

Toxique pour les organismes aquatiques.

Tétraniliprole est toxique pour les abeilles. La poussière libérée au cours de la plantation de ce type de semences traitées peut nuire aux abeilles et à d'autres insectes pollinisateurs. Afin de réduire au minimum la poussière produite pendant la plantation, consultez le site Web de Santé Canada sur la protection des insectes pollinisateurs, plus précisément les directives fournies à la page « Protection des insectes pollinisateurs et utilisation responsable des semences traitées - Pratiques exemplaires de gestion » au [www.santecanada.gc.ca/pollinisateurs](http://www.santecanada.gc.ca/pollinisateurs).

Ne pas charger ni nettoyer le semoir près des colonies d'abeilles et éviter de le faire là où des abeilles peuvent aller butiner, comme les endroits où fleurissent des mauvaises herbes ou des plantes cultivées.

Lorsque le semoir est mis en marche, évitez de le faire dans un endroit où la poussière émise par celui-ci peut entrer en contact avec des colonies d'abeilles.

Si des semences sont tombées ou exposées sur le sol, elles doivent être incorporées à celui-ci ou être enlevées de la surface du sol par quelque autre moyen que ce soit. Le surplus de semences traitées peut être ensemençé au double du taux de semis normal sur le périmètre des tournières ou enfoui à l'écart des sources d'eau.

Ce produit possède les propriétés et les caractéristiques associées aux produits chimiques décelés dans l'eau souterraine. L'utilisation de tétraniliprole aux endroits où les sols sont perméables, surtout là où la nappe phréatique est peu profonde, risque de

contaminer l'eau souterraine.

#### ENTREPOSAGE :

Afin d'éviter la contamination, entreposer ce produit loin de la nourriture humaine ou animale.

#### ÉLIMINATION :

##### Élimination du contenant

##### Contenants non réutilisables :

1. Rincer le contenant trois fois ou le rincer sous pression. Ajouter les rinçures au mélange à pulvériser dans le réservoir.
2. Vérifier si un nettoyage supplémentaire du contenant avant son élimination est exigé en vertu de la réglementation provinciale.
3. Rendre le contenant inutilisable.
4. Éliminer le contenant conformément à la réglementation provinciale.
5. Pour tout renseignement concernant l'élimination des produits non utilisés ou dont on veut se départir, s'adresser au fabricant ou à l'organisme de réglementation provincial. S'adresser également à eux en cas de déversement ainsi que pour le nettoyage des déversements.

##### Contenants recyclables :

Ne pas utiliser ce contenant à d'autres fins. Il s'agit d'un contenant recyclable qui doit être éliminé à un point de collecte des contenants. S'enquérir auprès de son distributeur ou de son détaillant ou encore auprès de l'administration municipale pour savoir où se trouve le point de collecte le plus rapproché. Avant d'aller y porter le contenant :

1. Rincer le contenant trois fois ou le rincer sous pression. Ajouter les rinçures au mélange à pulvériser dans le réservoir.
2. Rendre le contenant inutilisable.

S'il n'existe pas de point de collecte dans votre région, éliminer le contenant conformément à la réglementation provinciale.

##### Contenants réutilisables :

Ne pas utiliser ce contenant à d'autres fins. En vue de son élimination, ce contenant peut être retourné au point de vente (distributeur ou détaillant).

##### Contenants à remplissages multiples :

En vue de son élimination, ce contenant peut être retourné au point de vente (au distributeur ou au détaillant). Il doit être rempli avec le même produit par le distributeur ou par le détaillant. Ne pas utiliser ce contenant à d'autres fins.

Instructions sur le triple rinçage (pour les contenants recyclables et jetables seulement) : Il est important de rincer ce contenant trois fois avant de le jeter. L'eau de rinçage peut être ajoutée au traitement de semences pourvu que le volume d'eau total ne dépasse pas 6 % du volume du contenant. Verser le 1/3 de l'eau de rinçage dans le

contenant et agiter vigoureusement le contenu. Vider l'eau de rinçage dans le réservoir de l'équipement de traitement des semences et répéter ce processus à deux reprises en s'assurant que le volume de rinçure total ne dépasse pas 6 %. S'assurer que l'eau de rinçage est bien mélangée avec le traitement des semences avant de procéder au traitement. Fermer le contenant.

ATTENTION : Ne pas diluer au-delà de 6 %, à défaut de quoi le mouillage excessif des semences en rendra la manipulation difficile. Un excès d'eau peut également éclaircir Acceleron® I-374 Insecticide pour Traitement des Semences et faire en sorte que les solides se déposent au fond. S'assurer d'ajuster de 6 % le taux d'application du produit non dilué en fonction du volume d'eau correspondant ajouté, afin de compenser la dilution du produit résultant de l'ajout de l'eau de rinçage.

Élimination du produit non utilisé ou dont on veut se départir :

Pour tout renseignement concernant l'élimination des produits non utilisés ou dont on veut se départir, s'adresser au fabricant ou à l'organisme de réglementation provincial. S'adresser également à eux en cas de déversement ainsi que pour le nettoyage des déversements.

\*\*\*Livret\*\*\*



GROUPE	28	INSECTICIDE
--------	----	-------------

## Acceleron® I-374 Insecticide pour Traitement des Semences

### SUSPENSION

Acceleron® I-374 Insecticide pour Traitement des Semences est un insecticide systémique pour le traitement des semences, qui protège le maïs et le soja de certains insectes nuisibles.

Destiné aux systèmes commerciaux de traitement des semences (installations et travailleurs effectuant le traitement à l'aide de dispositifs portatifs), en milieu fermé seulement. Le transfert en milieu fermé comprend le mélange, le chargement et l'étalonnage, ainsi que l'équipement de traitement en milieu fermé. Aucun transfert de Acceleron® I-374 Insecticide pour Traitement des Semences à l'air libre n'est permis.

### COMMERCIAL

PRINCIPE ACTIF : Tétraniliprole ..... 480 g/L

Contient du 1,2 benzisothiazolin-3-one à raison de 0,035 %, du 5-chloro-2-méthyle-4-isothiazolin-3-one à raison de 0,0009 % et du 2-méthyle-4-isothiazolin-3-one à raison de 0,0003 % à titre d'agents de conservation.

N° D'HOMOLOGATION 33782 LOI SUR LES PRODUITS ANTIPARASITAIRES

LIRE L'ÉTIQUETTE ET LA BROCHURE CI-JOINTE AVANT UTILISATION

PROTÉGER DU GEL

CONTENU NET : 0,25 à 1 000 L

BAYER CROPSCIENCE INC.  
200-160 Quarry Park Blvd., SE  
Calgary, Alberta T2C 3G3

NUMÉRO DE TÉLÉPHONE D'URGENCE (24 HEURES) : 1 800 334-7577

RENSEIGNEMENTS AUX PRODUCTEURS : 1 888 283-6847

RESTRICTIONS D'EMPLOI SPÉCIALES : Ce produit ne contient aucun colorant. Les semences traitées avec Acceleron® I-374 Insecticide pour Traitement des Semences doivent être visiblement colorées. La réglementation relative à la coloration des semences traitées qui s'applique en vertu de la *Loi sur les semences* doit être suivie à la lettre lorsqu'on utilise ce produit.

	Table des matières	Numéro de section
Renseignements généraux	Avis à l'utilisateur	1
	Le produit	2
Sécurité et manutention	Précautions, vêtements et équipement protecteurs	3
	Premiers soins et renseignements toxicologiques	4
	Mises en garde environnementales	5
	Entreposage	6
	Élimination	7
Mode d'emploi	Cultures, insectes nuisibles, taux et méthodes d'application	8
	Application	8.1
	Cultures et insectes nuisibles	8.2
	Mélanges en cuve	8.3
	Instructions de mélange	9
	Restrictions et limitations d'utilisation	10
	Restrictions d'utilisation	10.1
	Qualité des semences	10.2
	Étiquetage des semences traitées	10.3
	Restrictions d'utilisation spéciales	10.4
	Cultures alternées	11
Recommandations sur la gestion de la résistance	12	

## RENSEIGNEMENTS GÉNÉRAUX

### SECTION 1 : AVIS À L'UTILISATEUR

Ce produit antiparasitaire doit être employé strictement selon le mode d'emploi qui figure sur la présente étiquette. L'emploi non conforme à ce mode d'emploi constitue une infraction à la *Loi sur les produits antiparasitaires*.

### SECTION 2 : LE PRODUIT

Acceleron® I-374 Insecticide pour Traitement des Semences est un insecticide pour le traitement des semences, qui protège certaines cultures des insectes broyeurs indiqués, par contact et par activité systémique. Une couverture complète des semences est nécessaire pour assurer la protection maximale des semences. Lorsque des échelles de doses sont indiquées, utiliser la dose la plus élevée lorsqu'on prévoit un degré d'infestation élevé des insectes.

## SÉCURITÉ ET MANUTENTION

### SECTION 3 : PRÉCAUTIONS, VÊTEMENTS ET ÉQUIPEMENT PROTECTEURS

#### PRÉCAUTIONS

GARDER HORS DE LA PORTÉE DES ENFANTS.

Pour manipuler Acceleron® I-374 Insecticide pour Traitement des Semences ou les semences traitées avec Acceleron® I-374 Insecticide pour Traitement des Semences, travailler dans un endroit bien ventilé. Les préposés au traitement, à l'application, à l'ensachage, à la couture et à l'empilage des sacs et au chariot élévateur doivent porter une chemise à manches longues, un pantalon long, des gants résistant aux produits chimiques, des chaussures et des chaussettes. Les préposés au nettoyage ou aux réparations doivent porter une combinaison par-dessus une chemise à manches longues et un pantalon long, des gants résistant aux produits chimiques, des chaussures et des chaussettes.

Pratiquer une bonne hygiène personnelle, se laver les mains ou toute autre partie exposée de la peau avant de manger, de boire ou de fumer. Aucun aliment, boisson ou produit du tabac ne doit se trouver sur les lieux d'entreposage ou d'utilisation du produit.

Si vous prévoyez utiliser le produit antiparasitaire sur une denrée pouvant être exportée et si vous avez besoin de renseignements sur les Limites maximales de résidus pour un pays importateur, adressez-vous à Bayer CropScience Canada inc. au 1 888 283-6847 ou sur [www.cropscience.bayer.ca](http://www.cropscience.bayer.ca).



## SECTION 4 : PREMIERS SOINS ET RENSEIGNEMENTS TOXICOLOGIQUES

### PREMIERS SOINS :

Emporter le contenant, l'étiquette ou prendre note du nom du produit et de son numéro d'homologation lorsqu'on cherche à obtenir une aide médicale.	
En cas d'ingestion	Appeler un centre antipoison ou un médecin immédiatement pour obtenir des conseils sur le traitement. Faire boire un verre d'eau à petites gorgées si la personne empoisonnée est capable d'avaler. Ne pas faire vomir à moins d'avoir reçu le conseil de procéder ainsi par le centre antipoison ou le médecin. Ne rien administrer par la bouche à une personne inconsciente.
En cas de contact avec la peau ou les vêtements	Enlever tous les vêtements contaminés. Rincer immédiatement la peau à grande eau pendant 15 à 20 minutes. Appeler un centre antipoison ou un médecin immédiatement pour obtenir des conseils sur le traitement.
En cas d'inhalation	Déplacer la personne vers une source d'air frais. Si la personne ne respire pas, appeler le 911 ou une ambulance, puis pratiquer la respiration artificielle, de préférence le bouche-à-bouche, si possible. Appeler un centre antipoison ou un médecin immédiatement pour obtenir des conseils sur le traitement.
En cas de contact avec les yeux	Garder les paupières écartées et rincer doucement et lentement avec de l'eau pendant 15 à 20 minutes. Le cas échéant, retirer les lentilles cornéennes au bout de 5 minutes et continuer de rincer l'œil. Appeler un centre antipoison ou un médecin immédiatement pour obtenir des conseils sur le traitement.

### RENSEIGNEMENTS TOXICOLOGIQUES :

Traiter selon les symptômes.

## SECTION 5 : MISES EN GARDE ENVIRONNEMENTALES

Toxique pour les organismes aquatiques.

Tétraniliprole est toxique pour les abeilles. La poussière libérée au cours de la plantation de ce type de semences traitées peut nuire aux abeilles et à d'autres insectes pollinisateurs. Afin de réduire au minimum la poussière produite pendant la plantation, consultez le site Web de Santé Canada sur la protection des insectes pollinisateurs, plus précisément les directives fournies à la page « Protection des insectes pollinisateurs et utilisation responsable des semences traitées - Pratiques

exemplaires de gestion » au [www.santecanada.gc.ca/pollinisateurs](http://www.santecanada.gc.ca/pollinisateurs).

Ne pas charger ni nettoyer le semoir près des colonies d'abeilles et éviter de le faire là où des abeilles peuvent aller butiner, comme les endroits où fleurissent des mauvaises herbes ou des plantes cultivées.

Lorsque le semoir est mis en marche, évitez de le faire dans un endroit où la poussière émise par celui-ci peut entrer en contact avec des colonies d'abeilles.

Si des semences sont tombées ou exposées sur le sol, elles doivent être incorporées à celui-ci ou être enlevées de la surface du sol par quelque autre moyen que ce soit. Le surplus de semences traitées peut être ensemencé au double du taux de semis normal sur le périmètre des tournières ou enfoui à l'écart des sources d'eau.

Ce produit possède les propriétés et les caractéristiques associées aux produits chimiques décelés dans l'eau souterraine. L'utilisation de tétraniliprole aux endroits où les sols sont perméables, surtout là où la nappe phréatique est peu profonde, risque de contaminer l'eau souterraine.

#### SECTION 6 : ENTREPOSAGE

Afin d'éviter la contamination, entreposer ce produit loin de la nourriture humaine ou animale.

#### SECTION 7 : ÉLIMINATION

Élimination du contenant

Contenants non réutilisables :

6. Rincer le contenant trois fois ou le rincer sous pression. Ajouter les rinçures au mélange à pulvériser dans le réservoir.
7. Vérifier si un nettoyage supplémentaire du contenant avant son élimination est exigé en vertu de la réglementation provinciale.
8. Rendre le contenant inutilisable.
9. Éliminer le contenant conformément à la réglementation provinciale.
10. Pour tout renseignement concernant l'élimination des produits non utilisés ou dont on veut se départir, s'adresser au fabricant ou à l'organisme de réglementation provincial. S'adresser également à eux en cas de déversement ainsi que pour le nettoyage des déversements.

#### Contenants recyclables :

Ne pas utiliser ce contenant à d'autres fins. Il s'agit d'un contenant recyclable qui doit être éliminé à un point de collecte des contenants. S'enquérir auprès de son distributeur ou de son détaillant ou encore auprès de l'administration municipale pour savoir où se trouve le point de collecte le plus rapproché. Avant d'aller y porter le contenant :

1. Rincer le contenant trois fois ou le rincer sous pression. Ajouter les rinçures au mélange à pulvériser dans le réservoir.
2. Rendre le contenant inutilisable.

S'il n'existe pas de point de collecte dans votre région, éliminer le contenant conformément à la réglementation provinciale.

#### Contenants réutilisables :

Ne pas utiliser ce contenant à d'autres fins. En vue de son élimination, ce contenant peut être retourné au point de vente (distributeur ou détaillant).

#### Contenants à remplissages multiples :

En vue de son élimination, ce contenant peut être retourné au point de vente (au distributeur ou au détaillant). Il doit être rempli avec le même produit par le distributeur ou par le détaillant. Ne pas utiliser ce contenant à d'autres fins.

Instructions sur le triple rinçage (pour les contenants recyclables et jetables seulement) : Il est important de rincer ce contenant trois fois avant de le jeter. L'eau de rinçage peut être ajoutée au traitement de semences pourvu que le volume d'eau total ne dépasse pas 6 % du volume du contenant. Verser le 1/3 de l'eau de rinçage dans le contenant et agiter vigoureusement le contenu. Vider l'eau de rinçage dans le réservoir de l'équipement de traitement des semences et répéter ce processus à deux reprises en s'assurant que le volume de rinçure total ne dépasse pas 6 %. S'assurer que l'eau de rinçage est bien mélangée avec le traitement des semences avant de procéder au traitement. Fermer le contenant.

**ATTENTION :** Ne pas diluer au-delà de 6 %, à défaut de quoi le mouillage excessif des semences en rendra la manipulation difficile. Un excès d'eau peut également éclaircir Accelaron® I-374 Insecticide pour Traitement des Semences et faire en sorte que les solides se déposent au fond. S'assurer d'ajuster de 6 % le taux d'application du produit non dilué en fonction du volume d'eau correspondant ajouté, afin de compenser la dilution du produit résultant de l'ajout de l'eau de rinçage.

#### Élimination du produit non utilisé ou dont on veut se départir :

Pour tout renseignement concernant l'élimination des produits non utilisés ou dont on veut se départir, s'adresser au fabricant ou à l'organisme de réglementation provincial. S'adresser également à eux en cas de déversement ainsi que pour le nettoyage des déversements.

#### MODE D'EMPLOI

**NE PAS** contaminer les sources d'approvisionnement en eau potable ou en eau d'irrigation ni les habitats aquatiques lors du nettoyage de l'équipement ou de

l'élimination de déchets.

<b>SECTION 8 : CULTURES, INSECTES NUISIBLES, TAUX ET MÉTHODES D'APPLICATION</b>
---

### 8.1 APPLICATION :

Pour utilisation avec de l'équipement commercial de traitement des semences seulement. Ne pas utiliser dans les trémies, les semoirs, les boîtes de poudre mouillable ou tout autre matériel similaire servant au traitement des semences.

S'assurer que le produit est mélangé à fond avant l'application ou utiliser un contenant entier à la fois. Maintenir une agitation constante de la bouillie durant l'application.

Appliquer Acceleron® I-374 Insecticide pour Traitement des Semences en utilisant de l'équipement de traitement des semences avec de la bouillie, qui procure une couverture uniforme des semences. On n'obtiendra pas le degré de suppression souhaité des insectes si la couverture des semences est inégale ou incomplète. Attendre que les semences soient sèches avant de les ensacher ou de les entreposer dans des contenants en vrac. Les semences traitées avec Acceleron® I-374 Insecticide pour Traitement des Semences peuvent réduire le débit d'écoulement dans le semoir. Un recalibrage du semoir peut être nécessaire pour obtenir le taux de semis approprié avant la mise en terre.

Faire des tests de germination sur une petite partie de chaque lot de semences avant de soumettre la totalité des lots au traitement commercial avec Acceleron® I-374 Insecticide pour Traitement des Semences.

## 8.2 CULTURES ET INSECTES NUISIBLES :

Maïs (de grande culture, sucré et à éclater, y compris la production de semences) :

Insecte nuisible	Dose de Acceleron® I-374 Insecticide pour Traitement des Semences		Remarques
	mg de matière active par grain	mL par 80 000 grains	
Mouche des semis, Taupin, Larve de hanneton européen, hanneton, scarabée japonais	0,25	42	<p>Ce produit ne contient aucun colorant. Un colorant approprié doit être ajouté lorsque ce produit est appliqué.</p> <p>Ne pas effectuer d'application foliaire subséquente à l'aide d'un insecticide du groupe 28 pour un minimum de 60 jours suivant la mise en terre des semences traitées avec Acceleron® I-374 Insecticide pour Traitement des Semences. Si une pulvérisation foliaire est nécessaire durant cette plage, elle doit être effectuée avec un insecticide n'appartenant pas au groupe 28.</p>

Soja :

Insecte nuisible	Dose de Acceleron® I-374 Insecticide pour Traitement des Semences		Remarques
	mg de matière active par semence	mL par 140 000 semences	
Mouche des semis, Taupin, Larve de hanneton européen, hanneton, scarabée japonais	0,045 à 0,0675	13 à 20	<p>Ce produit ne contient aucun colorant. Un colorant approprié doit être ajouté lorsque ce produit est appliqué.</p> <p>Utiliser la dose élevée lorsqu'on prévoit un degré d'infestation élevé par les mouches des semis comme au moment de la mise en terre, tôt, dans les sols meubles, dans les sols riches en matières organiques, ou après l'épandage de fumier.</p> <p>Ne pas effectuer d'application foliaire subséquente à l'aide d'un insecticide du groupe 28 pour un minimum de 60 jours suivant la mise en terre des semences traitées avec Acceleron® I-374 Insecticide pour Traitement des Semences. Si une pulvérisation foliaire est nécessaire durant cette plage, elle doit être effectuée avec un insecticide n'appartenant pas au groupe 28.</p>

### 8.3 MÉLANGES EN CUVE :

Les produits suivants peuvent être mélangés avec Acceleron® I-374 Insecticide pour Traitement des Semences soit dans la bouillie de traitement des semences ou appliqués ultérieurement sur les semences. Lorsqu'il est appliqué comme mélange en réservoir, lire et observer toutes les instructions sur l'étiquette, y compris les taux, l'équipement de protection individuelle, les restrictions et les précautions pour chaque produit utilisé dans le mélange en réservoir. Toujours utiliser conformément aux restrictions et les précautions les plus sévères.

Culture	Produits d'association
Mais	Vortex, Allegiance FL, Trilex FS
Soja	Evergol Energy, ILeVO, Votivo, Allegiance FL, BUTEO start 480 FS

## SECTION 9 : INSTRUCTIONS DE MÉLANGE

Lorsque le produit est appliqué avec du matériel de traitement des semences conçu pour traiter les semences avec une bouillie, verser environ la moitié ou les deux tiers de l'eau nécessaire dans le réservoir, suivie des produits d'association pour le traitement des semences, et de Acceleron® I-374 Insecticide pour Traitement des Semences. L'ordre séquentiel dépend des produits d'association et du matériel d'application utilisé. Attendre que chaque élément se disperse complètement avant d'ajouter un nouveau produit, jusqu'à l'obtention d'une suspension uniforme. Une fois que tous les produits d'association de la bouillie ont été ajoutés et se sont dispersés complètement, ajouter le reste d'eau requise (1/2 à 1/3) pour obtenir le volume de bouillie approprié et mélanger jusqu'à uniformité. Ne pas entreposer les bouillies mélangées pendant plus de 72 heures. Maintenir une agitation appropriée jusqu'à l'application de la bouillie. Pour obtenir d'autres instructions sur l'utilisation, l'ordre de mélange des divers éléments de la bouillie, ou d'autres suggestions d'application, communiquer avec votre représentant Bayer CropScience.

Avant et durant l'application, Acceleron® I-374 Insecticide pour Traitement des Semences doit être bien agité afin d'assurer le mélange uniforme du produit. En raison de la viscosité du produit, celui-ci doit être maintenu à une température supérieure à 10 °C avant et durant l'application. Ne pas appliquer de chaleur directement sur le contenant.

## SECTION 10 : RESTRICTIONS ET LIMITATIONS D'UTILISATION

### 10.1 RESTRICTIONS D'UTILISATION :

- Les semences traitées ne doivent pas être utilisées pour l'alimentation destinée à la consommation humaine ou animale ou pour la transformation en huile.

### 10.2 QUALITÉ DES SEMENCES :

Le traitement de semences très endommagées par de l'équipement, ou de semences d'une faible vigueur et d'une qualité médiocre peut réduire la germination et/ou la vigueur des semences et des plantules. Si l'on ne connaît pas la qualité du lot de semences, faire des tests de germination sur une petite partie du lot avant de soumettre la totalité du lot au traitement chimique sélectionné. Comme la qualité des semences est liée à des conditions indépendantes de la volonté de Bayer CropScience, la société ne garantit pas la germination des semences mises de côté pour l'année suivante.

### 10.3 ÉTIQUETAGE DES SEMENCES TRAITÉES :

Tout sac contenant des semences traitées doit porter une étiquette mentionnant l'avertissement suivant :

- Ces semences ont été traitées avec le protecteur de semences Acceleron® I-374 Insecticide pour Traitement des Semences qui contient du tétraniliprole. Ne pas utiliser pour l'alimentation destinée à la consommation humaine ou animale ou pour la transformation en huile. Entreposer à l'écart de la nourriture de consommation animale et des autres denrées. Durant le semis et la manipulation de semences traitées, porter une chemise à manches longues, un pantalon long, des gants résistant aux produits chimiques, ainsi que des chaussures et des chaussettes.
- Toxique pour les abeilles. La poussière libérée au cours de la plantation de ce type de semences traitées peut nuire aux abeilles et à d'autres insectes pollinisateurs. Afin de réduire au minimum la poussière produite pendant la plantation, consultez le site Web de Santé Canada sur la protection des insectes pollinisateurs, plus précisément les directives fournies à la page « Protection des insectes pollinisateurs et utilisation responsable des semences traitées - Pratiques exemplaires de gestion » au [www.santecanada.gc.ca/pollinisateurs](http://www.santecanada.gc.ca/pollinisateurs). Ne pas charger ni nettoyer le semoir près des colonies d'abeilles et éviter de le faire là où des abeilles peuvent aller butiner, comme les endroits où fleurissent des mauvaises herbes ou des plantes cultivées. Lorsque le semoir est mis en marche, évitez de le faire dans un endroit où la poussière émise par celui-ci peut entrer en contact avec des colonies d'abeilles.
- La semence déversée accidentellement ou exposée à l'air libre doit être incorporée au sol ou enlevée de la surface du sol.
- Le surplus de semences traitées peut être ensemencé au double du taux de semis normal sur le périmètre des tournières ou enfoui à l'écart des sources d'eau.
- Ne pas effectuer une application foliaire subséquente de n'importe quel insecticide du group 28 pendant une période minimale de 60 jours après la plantation des semences traités avec n'importe quel insecticide de groupe 28. Si une pulvérisation foliaire est nécessaire pendant cette période, il est nécessaire d'utiliser un insecticide d'un groupe différent de celui du groupe 28

### 10.4 RESTRICTIONS D'UTILISATION SPÉCIALES :

Ce produit ne contient aucun colorant. Les semences doivent être visiblement colorées au moment du traitement. La réglementation relative à la coloration des semences traitées qui s'applique en vertu de la *Loi sur les semences* doit être suivie à la lettre lorsqu'on utilise ce produit.



## SECTION 11 : CULTURES ALTERNÉES

Cultures alternées	Temps depuis la dernière application
Toutes les cultures indiquées sur l'étiquette	Immédiatement
Sous-groupe de cultures 1A : Légumes-racines Groupe de cultures 2 : Feuilles de légumes-racines et de légumes-tubercules Sous-groupe de cultures 3-07 : Légumes-bulbes Groupe de cultures 6 : Graines vertes of sèches de légumineuses (sauf le soja) Groupe de cultures 7 : Feuilles de légumineuses (sauf le soja) Groupe de cultures 9 : Cucurbitacées Groupe de cultures 15 : Céréales (sauf le maïs) Groupe de cultures 16 : Fourrage et paille de céréales (sauf le maïs) Sous-groupe de cultures 20A : Colzas (Révisé) Sous-groupe de cultures 20 B : Tournesols (Révisé) Luzerne	30 jours
Toutes les autres cultures	120 jours

## SECTION 12 : RECOMMANDATIONS SUR LA GESTION DE LA RÉSISTANCE

Aux fins de la gestion de la résistance, Acceleron® I-374 Insecticide pour Traitement des Semences contient un insecticide appartenant au groupe 28. Toute population d'insectes peut renfermer des individus naturellement résistants l'Insecticide Acceleron® I-374 Insecticide pour Traitement des Semences et à d'autres insecticides du groupe 28. Les individus résistants peuvent finir par dominer au sein de la population des insectes si des insecticides de ce groupe sont utilisés de façon répétée dans un même champ. Il peut aussi exister d'autres mécanismes de résistance sans lien avec le site d'action, mais qui sont spécifiques à des composés chimiques, comme un métabolisme.

Pour retarder la résistance aux insecticides :

- Dans la mesure du possible, alterner le Acceleron® I-374 Insecticide pour Traitement des Semences ou les insecticides du même groupe 28 avec des insecticides qui appartiennent à d'autres groupes et qui éliminent les mêmes organismes nuisibles.
- Utiliser, si cet emploi est permis, des mélanges en cuve contenant des insecticides qui appartiennent à des groupes différents et qui sont efficaces contre les organismes nuisibles ciblés.
- Utiliser les insecticides dans le cadre d'un programme de lutte intégrée qui privilégie le dépistage et la consultation de données antérieures sur l'utilisation

des pesticides de même que l'intégration de pratiques culturales ou biologiques ou d'autres formes de lutte chimique.

- Surveiller les populations d'organismes nuisibles traitées pour y déceler les signes éventuels de l'acquisition d'une résistance.
- Communiquer avec les spécialistes ou les conseillers agricoles certifiés de la région pour obtenir des recommandations supplémentaires sur un site ou un organisme nuisible précis pour ce qui est de la gestion de la résistance aux pesticides et de la lutte intégrée.

Pour obtenir davantage d'information ou pour signaler des cas possibles de résistance, communiquer avec Bayer CropScience inc. par Internet à l'adresse [www.cropscience.bayer.ca](http://www.cropscience.bayer.ca) ou en composant le 1 888 283-6847.